



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômeurs

Question écrite n° 97980

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les frais de correspondance supportés difficilement par les personnes en recherche d'emploi. Les chômeurs qui recherchent sérieusement une activité répondent fréquemment à des offres d'emploi mais n'hésitent pas, également, à envoyer des candidatures spontanées dans les entreprises susceptibles de les engager. Malgré les dispositifs d'indemnisation mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale, la conjoncture économique est difficile dans la plupart des départements et les périodes d'inactivité des chômeurs se prolongent. Freinés par les dépenses liées aux frais d'envoi, certains chômeurs abandonnent les offres qui sollicitent une candidature à adresser par envoi postal. Il lui demande, par conséquent, s'il envisage d'accorder, à brève échéance, des facilités d'affranchissement aux demandeurs d'emploi, s'ils prouvent qu'ils sont régulièrement inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi et que leurs frais d'affranchissement sont réellement liés à la recherche d'un travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97980

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juin 2006, page 6729